



AdobeStock@srijaroen ; ©rh2010 ; ©ifriday ; ©guruXOX ; ©Gina Sanders ; ©Kwanchaift

TRANSFORMATIONS ET UTILISATIONS DU BOIS, RÉINDUSTRIALISER LA FILIÈRE EN OCCITANIE ?

Éditorial du Président

Une stratégie de filière innovante et décarbonée pour tous les usages du bois

La région Occitanie résume la situation de la France qui est passée de 7 milliards d'euros de déficit de commerce extérieur de la filière bois en 2010 à 9 milliards d'euros en 2022, alors que la France est le 3^e massif forestier européen et l'Occitanie, le 2^e du pays.

La volonté politique forte de la Région de réindustrialiser le territoire doit trouver une mise en œuvre avec les acteurs de la filière bois pour tous les usages du bois.

La place de la recherche et de l'innovation comme celle de la formation aux métiers est nécessaire et indispensable ; nous avons des écoles d'ingénieurs, des lycées de métiers spécialisés, des CFA, mais il manque une impulsion qui doit partir des entreprises de l'amont et de l'aval.

La pandémie nous a appris dans ce secteur, comme dans d'autres, les dégâts du renoncement à fabriquer nous-mêmes les objets dont nous avons besoin. Dans l'immense effort qu'il nous faut faire pour décarboner nos activités, la forêt et le bois sont une bonne réponse et un bon exemple.

Nous devons protéger notre patrimoine forestier des prédateurs mais surtout créer les écosystèmes qui permettent de faire. La détermination des hommes et des femmes de cette filière ainsi que celle de tous les citoyens est nécessaire, c'est ainsi le message que le CESER Occitanie devra porter auprès de la Région Occitanie pour la réussite des projets et la mise en place d'une stratégie partagée, durable et suivie dans tous les territoires concernés.

C'est la force de ce rapport... au cœur du développement durable et du changement climatique !



Jean-Louis CHAUZY
Président du CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée



Éric LALANDE
Président de la
Commission Activités
et Mutations Économiques
Économie Sociale et
Solidaire



Dominique ANTONI
Rapporteur

Synthèse de l'Avis préparé par la commission "Activités et Mutations Économiques - Économie Sociale et Solidaire" voté le 20 juin 2023

Avec 2,7 M d'hectares de forêts (soit 36 % du territoire régional), l'Occitanie est la deuxième plus grande région forestière française après la Nouvelle-Aquitaine. La filière Forêt-Bois régionale compte 6 400 établissements. Elle représente 18 700 emplois et 2,7 Mds€ de chiffres d'affaires en 2019 (Source : Insee - mars 2023).

Comment comprendre que nous importons, au niveau national, des produits de la filière bois et dérivés pour une valeur totale de 19 Mds€ alors que nous avons la matière première sur place ? Qu'avons-nous perdu, en compétences, en savoir-faire, en emplois pour que la balance commerciale française enregistre un déficit de 8,6 Mds€ en 2021 sur le poste Bois ? Peut-on réduire ce déficit, endiguer ce handicap ? À l'heure de la réindustrialisation de la France et, partant de l'Occitanie, que faut-il faire pour que le bois redevienne source de richesses ?

Dans la continuité de ses travaux sur les filières régionales, le CESER s'est autosaisi le 13 février 2023 sur : « la filière industrielle des transformations et utilisations de la matière première Bois en Occitanie et la capacité régionale à structurer et développer une filière durable et soutenable, créatrice d'emplois et de valeur ajoutée sur les territoires ».

La forêt occitane, comme toutes les forêts, participe à la préservation de l'environnement. Elle offre une variété d'habitats favorisant une grande biodiversité. Mais il n'en demeure pas moins que cette forêt revêt un vrai potentiel utilisable pour participer à la réindustrialisation du territoire régional.

Les mutations qu'a connues la filière Forêt-Bois, notamment avec l'arrivée de nouveaux matériaux ou de nouveaux usages, ont profondément changé sa configuration. Cependant, des compétences et des savoir-faire sont toujours présents en Occitanie. Dès lors, comment augmenter le volume des transformations des essences de bois de notre région avec une gestion raisonnée des prélèvements pour préserver la capacité naturelle de la ressource et déployer l'aventure industrielle décarbonée qui remonte jusqu'à l'arbre au plus près des besoins ? La réindustrialisation doit savoir tirer des enseignements du passé, et face aux enjeux climatiques, écologiques et humains, au cœur des transitions, être mise en œuvre selon la pratique du développement durable opérationnel. Cela nécessite de nouvelles approches concertées en amont, pour obtenir des résultats probants, qui soient respectueux de la vie et des populations en Occitanie.

UNE FEUILLE DE ROUTE POUR RÉINDUSTRIALISER LA FILIÈRE TRANSFORMATIONS ET UTILISATIONS DU BOIS EN OCCITANIE

Oui, la filière du bois en Occitanie pourrait être un exemple de réindustrialisation !



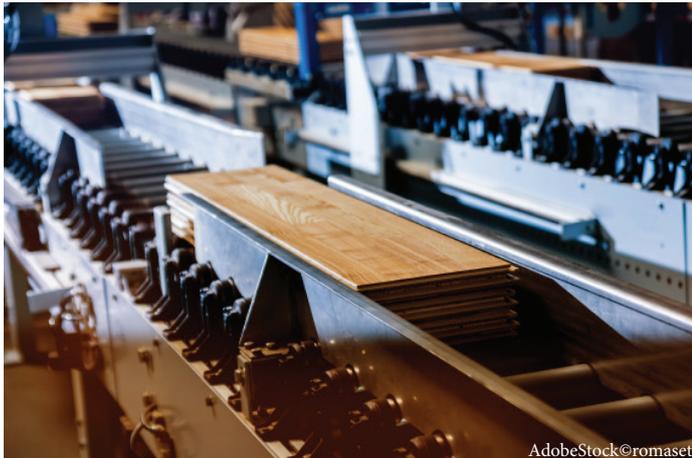
La reconquête deviendrait possible en changeant de point de vue, en mettant au centre de cette réindustrialisation les besoins du segment « transformations et utilisations du bois matière première ». La filière doit être envisagée à partir des marchés irrigués par la ressource bois. Le dialogue est nécessaire entre les maillons des différentes chaînes de valeur autour de cette matière première.

Partir du/des marchés, réactiver des débouchés et en créer de nouveaux grâce à la R&D et l'innovation... consoliderait l'intérêt, d'une part pour l'amont de la filière d'exploiter ou de remettre en gestion des propriétés et, d'autre part celui pour les industries de l'aval de réinvestir ou d'investir dans des productions locales créatrices de valeurs économiques et d'emplois ancrés dans les territoires régionaux.

Une première étape serait d'investir dans le soutien au développement de nouvelles voies et à la promotion des utilisations des essences locales, et plus particulièrement des feuillus vers le tissu industriel régional. Nous l'avons vu, de la construction à la chimie verte, les possibilités d'utilisation de la ressource « feuillus » sont conséquentes. Une même ressource peut servir plusieurs marchés ; il faut les organiser pour optimiser sa valorisation et maintenir tous les atouts apportés par ce matériau. De plus, il est important que la R&D et l'innovation puissent fournir des solutions répondant aux besoins exprimés par les acteurs de la transformation du bois.

Le renforcement et la structuration de l'écosystème des transformations du bois doivent être entrepris notamment :

- En suscitant les rencontres et les échanges entre les parties prenantes appartenant à des univers différents ;
- En instaurant un dialogue continu entre l'aval et l'amont de la filière Forêt-Bois ;
- En soutenant les investissements nécessaires dans la première et la deuxième transformation ;
- En soutenant des voies de diversification, comme l'installation de micro-bioraffineries dans les scieries (source de revenus supplémentaires pour les scieries) ;
- En incitant des industriels à investir dans des solutions nouvelles...



Si cette étape réussit, l'augmentation de la demande encouragera le segment de la sylviculture à investir dans la forêt. L'innovation pourra faciliter et augmenter le travail en forêt. Les soutiens aux investissements prévus dans les différents programmes de développement de la filière pourront être mobilisés.

La ressource étant à nouveau produite, le temps sera venu de sécuriser les approvisionnements locaux pour valoriser en Occitanie, des essences produites en Occitanie !

En effet :

- Si les bois produits en Occitanie ne servent pas la filière régionale des transformations du bois ;
- Si l'écosystème industriel des transformations et des utilisations du bois régional n'est pas présent en Occitanie.

Les investissements réalisés pour solutionner les problématiques amont de l'exploitation forestière des massifs régionaux (dessertes...), d'une part, et ceux destinés à la première transformation d'autre part, n'auront servi à rien.

Le bois produit, récolté en Occitanie ne participera que peu au développement économique régional, à la création d'emplois et à l'augmentation de la valeur ajoutée produite en région. En effet, ne trouvant d'acquéreurs en région, il partira grossir les rangs de l'export et la situation n'aura pas changé ou sera

devenue pire. Il est donc nécessaire que la filière « transformations et utilisations du bois » en Occitanie, soit considérée dans toute sa dimension (qui ne s'arrête pas à la première transformation), d'y consacrer une feuille de route régionale spécifique prenant en compte tous les paramètres et assortie de moyens.

Ceci pour qu'elle devienne une réalité, un exemple de réindustrialisation régionale !

**« Faire industrie en Occitanie autour des transformations et des utilisations du bois »
et tendre vers une souveraineté et une soutenabilité de la filière en région.**

LES PRÉCONISATIONS DU CESER OCCITANIE

Le CESER appelle à la **définition d'une stratégie régionale opérationnelle et à sa mise en œuvre pour réindustrialiser la filière des transformations et des utilisations du bois en Occitanie.**

En effet, en prenant exemple sur des démarches engagées sur certaines filières industrielles des énergies décarbonées (éolien flottant, hydrogène), l'Occitanie a prouvé qu'il était possible de rassembler ses forces vives autour d'un sujet structurant, de développer des opportunités et des marchés pour créer ou recréer de la valeur ajoutée en région et dans les territoires.



La filière des transformations et des utilisations du bois pourrait en être le prochain exemple.

Nous proposons d'identifier, de mobiliser l'ensemble des parties prenantes régionales, de mettre en place et de déployer les outils nécessaires.

En qualité de représentant de la société civile organisée, le CESER Occitanie a voulu apporter dans cet Avis, une vision non conventionnelle de la filière Bois.

Partir de l'aval, des industries de la transformation et de l'utilisation de la ressource bois en favorisant les solutions propices à la remobilisation des essences régionales.

Principaux axes de préconisations de l'Avis :

• Remettre les feuillus au centre des productions

Définir une stratégie argumentée pour une transformation plus importante, en volume, du bois issu des feuillus, et un repositionnement des essences de feuillus dans les différentes utilisations du bois, et une meilleure traçabilité.

Structurer en région un projet ambitieux de réindustrialisation autour des feuillus.

Mettre en œuvre un plan stratégique régional de conquête des marchés à partir de l'utilisation de nos feuillus, dont les partenaires du Programme régional de la filière Forêt-Bois doivent en être les chefs de file.

• Faire industrie ensemble

Élargir la vision de la filière, renforcer le dialogue entre tous les maillons de la chaîne de valeur. Le CESER recommande que la filière soit envisagée à partir des marchés que peut irriguer la ressource bois, et la mise à jour régulière des informations marchés.

Cartographier les acteurs de la R&D et Innovation sur la thématique en Occitanie et les mettre en réseau avec les entreprises. Cette cartographie pourrait être la suite logique d'actions envisagées dans le 1^{er} contrat de filière régional et être reprise avec un champ plus large dans le futur contrat en cours d'élaboration.

Connecter la filière avec les réseaux nationaux et européens de R&D et Innovation.

• Travailler sur les métiers

Le CESER est favorable aux actions visant à renforcer le dialogue entre les professionnels des différentes filières pour faciliter la connaissance des métiers, des solutions... et cela dès la formation.

• Travailler sur les modèles

Afin de redéployer des productions soutenables réalisées en Occitanie en fonction du contexte et des ressources en feuillus et résineux disponibles, **des modèles doivent être conçus et développés pour reprendre des parts de marchés dans toutes les dimensions d'usages de bois d'œuvre, de bois industrie et de bois énergie.** Ces modèles sont à construire de façon équilibrée en invitant les différents métiers pour participer à leur élaboration.

• Sécuriser les approvisionnements

Développer la contractualisation des approvisionnements de bois entre les propriétaires, publics ou privés, et les scieries en aval. Le CESER encourage les parties prenantes à engager une réflexion de planification sur une approche concertée qui débouche sur une contractualisation où, sur un même volume de bois, plusieurs transformateurs pourraient être servis

• Communiquer, expliquer

Réaliser un guide des métiers du bois, un vadémécum du « Qui fait quoi dans le Bois ? » pour une meilleure connaissance des acteurs de la filière.

Rédiger et largement diffuser un argumentaire à destination du grand public sur l'intérêt des coupes de bois raisonnées.



Nous souhaitons que les propositions de cet Avis puissent inspirer les parties prenantes de la filière régionale afin qu'elles fassent « industrie ensemble » au bénéfice de la protection de l'environnement, du développement économique, des emplois et de meilleures conditions sociales et de vie au cœur de l'équilibre régional des territoires d'Occitanie.

CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Siège

18 allées Frédéric Mistral
31077 Toulouse Cedex 4
Tél. 05 62 26 94 94
Fax 05 61 55 51 10
ceser@ceser-occitanie.fr

Site de Montpellier

201 av. de la Pompignane
34064 Montpellier Cedex 2
Tél. 04 67 22 93 42
Fax 04 67 22 93 94
ceser@laregion.fr

www.ceser-occitanie.fr



L'intégralité de l'Avis est téléchargeable sur le site internet <https://www.ceser-occitanie.fr>

Chargée de mission : Christine GUIDICE ■ christine.guidice@ceser-occitanie.fr ■ tél : +33 5 62 26 94 74

Secrétaire : Vitrigny CAM ■ vitrigny.cam@ceser-occitanie.fr ■ tél : +33 5 62 26 94 82